

REPONSE

Jacques de Lalande-Gayon (XXIV, VIII, p. 278). Dans son *Histoire de la seigneurie de Lauzon* (vol. 1er), feu M. J.-Edmond Roy nous donne de précieux renseignements sur l'exploitation des îlets de Mingan que Louis Jolliet et Jacques de Lalande-Gayon s'étaient fait concéder en 1679.

Lalande-Gayon avait épousé Marie Couillard, veuve de François Bissot de la Rivière, de treize ans plus âgée que lui.

M. Roy termine ses notes sur Lalande-Gayon en écrivant:

"Marie Couillard, la femme de Jacques de Lalande, mourut à St-Pierre sur l'île d'Orléans, le 22 juin 1703. Elle était âgée de 76 ans. Son mari était alors définitivement établi en France depuis 1697. Il revint à Québec en 1704, et au moment de partir de nouveau pour la France, il donna tous les biens qu'il possédait dans la colonie à Claire Bissot", la veuve de Louis Joliet, vivant hydrographe du roi, en considération de l'amitié qu'il lui portait".

M. Roy faisait erreur ici car Jacques de Lalande-Gayon disparut dans un naufrage en s'en retournant en France.

C'est une pièce notariée de 1699 qui nous apprend que Jacques de Lalande-Gayon périt en mer peu après 1690.

Le 2 octobre 1690, pendant l'absence en France de Jacques de Lalande-Gayon, sa femme Marie Couillard, avait formé une société avec François Vianney Pachot, marchand bourgeois, de Québec, pour l'exploitation des îles de Mingan.

Madame de Lalande-Gayon s'était engagée à faire ratifier ses arrangements avec Vianney Pachot aussitôt le retour de son mari au pays.

Nous voyons par un acte de ratification reçu par le notaire Genaple le 8 mars 1699 que madame de Lalande-Gayon ne put faire agréer par son mari la ratification promise parce que *son dit mari retourné sur mer peu de temps après son arrivée s'y était perdu et naufragé*.

Il est bien vrai qu'en 1704 on voit un Jacques de Lalande-Gayon donner tous les biens qu'il possédait dans la colonie à la veuve de Louis Jolliet. Mais ce Lalande-Gayon était Jacques-Marie de Lalande-Gayon, fils de Jacques de Lalande-Gayon. Cette donation ne fut pas mise à effet puisque le 3 août 1753, par testament passé à Bayonne, en France, Jacques-Marie de Lalande-Gayon, capitaine de vaisseau au service de Sa Majesté catholique (le roi d'Espagne), donnait ce qu'il possédait comme copropriétaire des îles et îlets de Mingan à Louis de Lafontaine de Belcour, son cousin.